



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE
PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N°75-2016-039

PUBLIÉ LE 17 MAI 2016

Sommaire

Agence régionale de santé

75-2016-05-13-002 - ARRÊTÉ prononçant la mainlevée de l'arrêté préfectoral déclarant l'état d'insalubrité du logement situé bâtiment latéral gauche sur cour au 2ème étage, porte gauche de l'immeuble sis 22 avenue de Flandre Paris 19ème et prescrivant les mesures appropriées pour y mettre fin et prononçant l'interdiction temporaire d'habiter et d'utiliser les lieux (2 pages)

Page 3

Agence régionale de santé – Délégation territoriale de Paris

75-2016-05-13-001 - ARRÊTÉ prononçant la mainlevée partielle de l'arrêté préfectoral déclarant l'immeuble sis 38 rue de Belleville à Paris 20ème insalubre remédiable et prescrivant les mesures destinées à remédier à l'insalubrité. (5 pages)

Page 6

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2016-04-26-014 - arrêté d'ouverture du concours de cadre paramédical de santé par l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (2 pages)

Page 12

Préfecture de Police

75-2016-05-09-014 - Arrêté n°DTPP 2016-411 portant modification d'habilitation dans le domaine funéraire - établissement "OGF", nom commercial "ROBLOT", situé 14 boulevard Ménilmontant 75020 PARIS (2 pages)

Page 15

75-2016-05-09-012 - Arrêté n°DTPP 2016-412 portant modification d'habilitation dans le domaine funéraire - établissement "OGF", nom commercial "ROBLOT", situé 214-216 rue de Charenton 75012 PARIS (2 pages)

Page 18

75-2016-05-09-017 - Arrêté n°DTPP 2016-413 portant modification d'habilitation dans le domaine funéraire - établissement "OGF", nom commercial "ROBLOT", situé 82 boulevard du Port Royal 75005 PARIS (2 pages)

Page 21

75-2016-05-09-016 - Arrêté n°DTPP 2016-414 portant modification d'habilitation dans le domaine funéraire - établissement "OGF", nom commercial "ROBLOT", situé 128 boulevard Voltaire 75011 PARIS (2 pages)

Page 24

75-2016-05-09-013 - Arrêté n°DTPP 2016-415 portant modification d'habilitation dans le domaine funéraire - établissement "OGF", nom commercial "ROBLOT", situé 11 avenue du Père Lachaise 75020 PARIS (2 pages)

Page 27

75-2016-05-09-015 - Arrêté n°DTPP 2016-416 portant modification d'habilitation dans le domaine funéraire - établissement "OGF", nom commercial "ROBLOT", situé 79 rue du Mont Cenis 75018 PARIS (2 pages)

Page 30

Agence régionale de santé

75-2016-05-13-002

ARRÊTÉ prononçant la mainlevée de l'arrêté préfectoral
déclarant l'état d'insalubrité
du logement situé bâtiment latéral gauche sur cour au 2ème
étage, porte gauche de l'immeuble sis 22 avenue de
Flandre Paris 19ème et prescrivant les mesures
appropriées pour y mettre fin et prononçant l'interdiction
temporaire d'habiter et d'utiliser les lieux



PREFET DE REGION D'ILE-DE-FRANCE
 PREFET DE PARIS

Agence régionale de santé
 d'Ile-de-France

Délégation territoriale
 de Paris

Dossier n° : 07010110

ARRÊTÉ

prononçant la mainlevée de l'arrêté préfectoral déclarant l'état d'insalubrité du logement situé bâtiment latéral gauche sur cour au 2^{ème} étage, porte gauche de l'immeuble sis **22 avenue de Flandre Paris 19^{ème}** et prescrivant les mesures appropriées pour y mettre fin et prononçant l'interdiction temporaire d'habiter et d'utiliser les lieux

LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1331-27, L.1331-28-1 et L.1331-28-3 ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment les articles L.111-6-1 et suivants et L.521-1 à L.521-3 ;

Vu l'ordonnance n° 2005-1566 du 15 décembre 2005 relative à la lutte contre l'habitat insalubre ou dangereux ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 4 février 2008 déclarant l'état d'insalubrité du logement situé bâtiment latéral gauche sur cour au 2^{ème} étage, porte gauche de l'immeuble sis **22 avenue de Flandre à Paris 19^{ème}**, et prescrivant les mesures appropriées pour y mettre fin et prononçant l'interdiction temporaire d'habiter et d'utiliser les lieux ;

Vu l'arrêté préfectoral n°20160413-004 du 13 avril 2016 portant délégation de signature à Monsieur Christophe DEVYS, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France, à Monsieur Gilles ECHARDOUR, délégué territorial de Paris, et à Monsieur Denis LEONE, délégué territorial adjoint de Paris et à divers agents placés sous leur autorité ;

Vu le rapport du service technique de l'habitat de la ville de Paris en date du 14 avril 2016, constatant, dans le logement susvisé, correspondant au lot de copropriété n°22, **références cadastrales de l'immeuble AR45**, l'achèvement des mesures destinées à remédier à l'insalubrité et leur conformité aux prescriptions de l'arrêté préfectoral du 4 février 2008 ;

Considérant que les travaux réalisés ont permis de résorber les causes d'insalubrité mentionnées dans l'arrêté préfectoral du 4 février 2008 et que le logement susvisé ne présente plus de risque pour la santé d'éventuels occupants ;

Sur proposition du délégué territorial de Paris de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France ;

Millénaire 2 35 rue de la Gare 75935 Paris cedex 19 - Standard : 01.44 02 09 00

www.ars.iledefrance.sante.fr

ARRÊTE

Article 1^{er}. - L'arrêté préfectoral en date du 4 février 2008 déclarant l'état d'insalubrité du logement situé bâtiment latéral gauche sur cour au 2ème étage, porte gauche de l'immeuble sis 22 avenue de Flandre à Paris 19ème, et prescrivant les mesures appropriées pour y mettre fin et prononçant l'interdiction temporaire d'habiter et d'utiliser les lieux est levé.

Article 2. – Le présent arrêté sera notifié au propriétaire, Monsieur Ali Adnan KHEIREDDINE, domicilié Résidence Aïda, rue Isava appartement n°34 à Tanger au Maroc ainsi qu'à l'occupante. Il sera également affiché à la mairie du 19^{ème} arrondissement de Paris.

Article 3. - Le présent arrêté préfectoral peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris (Agence régionale de santé d'Ile-de-France, Délégation territoriale de Paris – sise Millénaire 2, 35 rue de la Gare, 75935 PARIS CEDEX 19), soit hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé (Direction générale de la santé – EA2 – sise, 14, avenue Duquesne, 75350 PARIS 07 SP) dans les deux mois suivant sa notification.

L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris et le ministre chargé de la santé, vaut rejet implicite.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif de Paris (7, rue de Jouy – 75181 PARIS Cedex 04) dans le délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté préfectoral.


Toutefois, l'exercice d'un recours administratif aura pour effet d'interrompre le délai de recours contentieux, qui recommencera à courir à compter de la réception de la décision valant rejet de la demande.

Article 4. – Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police, accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris : www.ile-de-france.gouv.fr

Article 5. - Le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, le délégué territorial de Paris de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, le maire de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié conformément à l'article L.1331-28-1 du code de la santé publique.

Fait à Paris, le 13 MAI 2016

Pour le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris
et par délégation,
la responsable du pôle santé environnement,


Sylvie DRUGEON

Agence régionale de santé – Délégation territoriale de
Paris

75-2016-05-13-001

ARRÊTÉ prononçant la mainlevée partielle de l'arrêté préfectoral déclarant l'immeuble sis 38 rue de Belleville à Paris 20ème insalubre remédiable et prescrivant les mesures destinées à remédier à l'insalubrité.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE REGION D'ILE-DE-FRANCE
 PREFET DE PARIS

Agence régionale de santé
 d'Ile-de-France

Délégation Territoriale de Paris

Dossier n° : 00020304

ARRÊTÉ

prononçant la **mainlevée partielle** de l'arrêté préfectoral déclarant l'immeuble sis **38 rue de Belleville à Paris 20^{ème}** insalubre remédiable et prescrivant les mesures destinées à remédier à l'insalubrité.

LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS
 Officier de la Légion d'Honneur
 Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1331-27, L.1331-28-1 et L.1331-28-3 ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment les articles L.111-6-1 et suivants et L.521-1 à L.521-3 ;

Vu l'ordonnance n° 2005-1566 du 15 décembre 2005 relative à la lutte contre l'habitat insalubre ou dangereux ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 mai 2002 déclarant l'immeuble sis **38 rue de Belleville à Paris 20^{ème}** insalubre remédiable et prescrivant les mesures destinées à remédier à l'insalubrité ;

Vu l'arrêté préfectoral n°20160413-004 du 13 avril 2016 portant délégation de signature à Monsieur Christophe DEVYS, directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, à Monsieur Gilles ECHARDOUR, délégué territorial de Paris, et à Monsieur Denis LEONE, délégué territorial adjoint de Paris et à divers agents placés sous leur autorité ;

Vu le rapport du service technique de l'habitat de la ville de Paris, en date du 24 février 2016, constatant dans l'immeuble susvisé, (références cadastrales 20 AA 91), l'achèvement des mesures destinées à remédier à l'insalubrité et leur conformité aux prescriptions de l'arrêté préfectoral du 10 mai 2002 dans les logements correspondant aux lots suivants :

dans le bâtiment A :

- le lot 3 situé au 1^{er} étage, porte face gauche,
- le lot 4 situé au 1^{er} étage, porte gauche,
- le lot 10 situé au 3^{ème} étage, porte face gauche,
- les lots 12/13/100 et 17 en duplex situés aux 3^{ème} et 4^{ème} étages, portes face droite,
- le lot 14 situé au 4^{ème} étage, porte gauche,
- le lot 15 situé au 4^{ème} étage, porte fond gauche,
- le lot 16 situé au 4^{ème} étage, porte face droite,

Millénaire 2 – 35, rue de la Gare 75935 PARIS CEDEX 19 – 01 44 02 09 00

www.ars.iledefrance.sante.fr

dans le bâtiment B :

- le lot 20 situé au 1^{er} étage, porte droite,
- les lots 19/21 situés au rez-de-chaussée, porte gauche et au 1^{er} étage gauche,
- le lot 22 situé au 2^{ème} étage, porte droite,
- le lot 23 situé au 2^{ème} étage, porte gauche,
- le lot 25 situé au 3^{ème} étage, porte gauche,

dans le bâtiment C :

- le lot 26 situé au rez-de-chaussée, porte droite,
- le lot 29 situé au 1^{er} étage, porte gauche,

pavillons :

- le lot 34 : 1^{er} pavillon situé au RDC gauche,
- le lot 35 : 2^{ème} pavillon situé au RDC droite,
- le lot 38 : 5^{ème} pavillon situé au RDC droite.

Considérant que les lots n° 1, 36, 39, 40, et 41 à usage de commerces ou de locaux professionnels, les lots 43, 44 et 45 en tant que caves et le lot 47 en tant que débarras ne sont pas concernés par les prescriptions relatives aux logements de l'arrêté préfectoral du 10 mai 2002 ;

Considérant que les prescriptions de l'arrêté du 10 mai 2002 restent applicables pour les parties communes générales de l'immeuble et pour les logements correspondants aux lots de copropriété n° 6, 7, 8/9, 11, 18, 24, 27, 30, 31, 32, 33, 37, 42, 46 ;

Considérant que les travaux réalisés ont permis de résorber partiellement les causes d'insalubrité mentionnées dans l'arrêté préfectoral 10 mai 2002 et que les lots de copropriété n° 3, 4, 10, 12/13/100 & 17, 14, 15, 16, 19/21, 20, 22, 23, 25, 26, 29, 34/35 et 38 ne présentent plus de risque pour la santé des occupants ;

Sur proposition du délégué territorial de Paris de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France ;

A R R Ê T E

Article 1^{er}. - L'arrêté préfectoral du 10 mai 2002 déclarant l'immeuble sis 38 rue de Belleville à Paris 20^{ème} insalubre remédiable est levé sur les lots de copropriété n° 3, 4, 10, 12/13/100 & 17, 14, 15, 16, 19/21, 20, 22, 23, 25, 26, 29, 34/35 et 38.

Article 2 - Les dispositions de l'arrêté préfectoral du 10 mai 2002, restent applicables pour les parties communes générales de l'immeuble et pour les logements correspondant aux lots de copropriété n° 6, 7, 8/9, 11, 18, 24, 27, 30, 31, 32, 33, 37, 42, 46.

Article 3. – Le présent arrêté sera notifié aux copropriétaires concernés par la présente mainlevée (liste en annexe) et au syndicat des copropriétaires représenté par son syndic actuel le Cabinet ELIMMO GESTION, domicilié 8 rue Joubert à Paris 9^{ème}. Il sera également affiché à la mairie du 20^{ème} arrondissement de Paris.

Article 4. - Le présent arrêté préfectoral peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris (Agence régionale de santé d'Ile-de-France, Délégation territoriale de Paris - sise Millénaire 2, 35 rue de la Gare 75935 PARIS CEDEX 19), soit hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé (Direction générale de la santé – EA2 – sise, 14 venue Duquesne 75350 PARIS 07 SP) dans les deux mois suivant sa notification.

L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois pour le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris et le ministre chargé de la santé, vaut rejet implicite.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif de Paris (7 rue de Jouy 75181 PARIS Cedex 04) dans le délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté préfectoral.

Toutefois, l'exercice d'un recours administratif aura pour effet d'interrompre le délai de recours contentieux, qui recommencera à courir à compter de la réception de la décision valant rejet de la demande.

Article 5. – Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police, accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris : www.ile-de-france.gouv.fr

Article 6. - Le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, le délégué territorial de Paris de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, le maire de Paris, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié conformément à l'article L.1331-28-1 du code de la santé publique.

Fait à Paris, le 13 MAI 2016

Pour le préfet de la région d'Ile-de-France,
préfet de Paris,
et par délégation,
la responsable du pôle santé environnement,


Sylvie DRUGEON

ANNEXE

MAINLEVÉE PARTIELLE de l'arrêté préfectoral d'insalubrité remédiable du 10 MAI 2002

Immeuble sis 38 rue de Belleville à Paris 20^{ème}
Lots de copropriété numérotés 1, 3 à 4, 6 à 27, 29 à 47 et 100 selon l'état descriptif de
division publié à la conservation de hypothèques de Paris 11.

Syndic, représentant le Syndicat des copropriétaires de l'immeuble
CABINET ELIMMO GESTION
8 RUE JOUBERT - 75009 PARIS

LOCAUX à usage de commerce ou de locaux professionnels

Copropriétaires	Locaux	Adresses
Société PHAM IMMOBILIER RCS 419 804 067 Siège social 38 RUE DE BELLEVILLE 75020 PARIS	lot 1	Mme Kim PHAM, gérante BAT A - rdc – porte gauche à l'adresse du siège
ASSOCIATION GRAFISKA SALLSKAPET	lot 36	C/o BRITT KRESTESEN HORNSGATAN 6 11820 STOCKHOLM SUEDE
M. Patrick CHUNG	lot 39	C/o JACAR IMMOBILIER 10 RUE SAINT SAENS 75015 PARIS
BAT A – boutique rdc droite SCI BELLEVILLE RCS Paris 424 244 713 Siège social 8 rue Edouard Detaille 75017 PARIS	lots 40/(44)/(45)	Mme FISBEN Berthe à l'adresse du siège ou C/o M. W. WAINSTOK 5 RUE TREILHARD 75008 PARIS
M. Marc CHABANNE	lot 41 atelier	rdc à droite dans la 1 ^{ère} cour intérieure 38 RUE DE BELLEVILLE 75020 PARIS

Cave – débarras

M. Guillaume DELATTRE	lot 43 cave	BAT A – 1 ^{er} étage gauche 38 RUE DE BELLEVILLE 75020 PARIS
M. JACQUET Bernard	lot 47 débarras	BAT C – rdc porte droite 38 RUE DE BELLEVILLE 75020 PARIS

Millénaire 2 – 35, rue de la Gare 75935 PARIS CEDEX 19 – 01 44 02 09 00

www.ars.iledefrance.sante.fr

**Liste des COPROPRIETAIRES
concernés par la présente mainlevée partielle**

Copropriétaires	lots de copropriété levés	Adresses
INDIVISION GREGORI M. Patrice GREGORI et Mme GREGORI Isabelle	lot 3	BAT A – 1 ^{er} étage porte face gauche 38 RUE DE BELLEVILLE 75020 PARIS 309 RUE DE LA COMBE DE L'EAU 01220 DIVONNE LES BAINS
M. Eloi FLESCHE	lot 4	BAT A – 1 ^{er} étage porte gauche 38 RUE DE BELLEVILLE 75020 PARIS
Mme Virginie LE MAGUET	lot 10	BAT A – 3 ^{ème} étage porte face gauche 38 RUE DE BELLEVILLE 75020 PARIS
M. Yves POLLAK ----- M. Yves POLLAK et LIU Mei-Ting, son épouse 4 ^{ème} étage à droite au fond	lots 12/13/100_wc lot 17	BAT A – 3 ^{ème} et 4 ^{ème} étages droite 38 RUE DE BELLEVILLE 75020 PARIS
SCI LEGRAND-BELLEVILLE RCS 751 237 637	lot 14	C/o M. ou Mme LEGRAND, gérants BAT A – 4 ^{ème} étage porte gauche Siège social 38 RUE DE BELLEVILLE 75020 PARIS
Mme Ariane MOREAU	lot 15	BAT A – 4 ^{ème} étage porte fond gauche 38 RUE DE BELLEVILLE 75020 PARIS
BAT A – 4 ^{ème} étage - porte face droite M. Christian LUIZZA et Mme LUIZZA née SABOURET Danièle	lot 16	11 RUE DES FRERES PECCHINI 13007 MARSEILLE
CONSORTS M. COSTOSO SANCHEZ-PANIAGUA Anastasio, usufruitier et nus -propriétaires indivis Mme COSTOSO Maria-Christina Mme COSTOSO Alice M. COSTOSO Anastasio	lots 19/21	BAT B - rdc, porte gauche et 1 ^{er} étage gauche 38 RUE DE BELLEVILLE 75020 PARIS 87 RUE DE BELLEVILLE 75019 PARIS 22 RUE MORAND 75011 PARIS 14 VC GRANDE AVENUE 93310 LE PRE SAINT GERVAIS
Mme HéliA GALCERAN	lot 20	BAT B – 1 ^{er} étage porte droite 38 RUE DE BELLEVILLE 75020 PARIS
Mme Geneviève LABUTTE	lot 22	BAT B – 2 ^{ème} étage porte droite 38 RUE DE BELLEVILLE 75020 PARIS
BAT B - 2 ^{ème} étage porte gauche M. Patrice FAHRASMANE	lot 23	C/o M. Philippe MAJEUR 1 RUE MARC SANGNIER 92330 SCEAUX
BAT B - 3 ^{ème} étage porte gauche Mme Sommala SALASAP	lot 25	47 RUE DE RICHELIEU 75001 PARIS
M. JACQUET et WOLF son épouse et M. JACQUET Bernard né en 1948	lot 26	BAT C - rdc porte droite 38 RUE DE BELLEVILLE 75020 PARIS
BAT C - 1 ^{er} étage, porte gauche Mme Claire FAURE née DUMONTIER	lot 29	26 AVENUE DES COTTAGES 92340 BOURG LA REINE
Mme Monique MARAVAL	lots 34/35	1 ^{er} et 2 ^{ème} pavillons - rdc 38 RUE DE BELLEVILLE 75020 PARIS
M. Franck RENAUD	lot 38	5 ^{ème} pavillon - rdc droite 38 RUE DE BELLEVILLE 75020 PARIS

Millénaire 2 – 35, rue de la Gare 75935 PARIS CEDEX 19 – 01 44 02 09 00

www.ars.iledefrance.sante.fr

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2016-04-26-014

arrêté d'ouverture du concours de cadre paramédical de
santé par l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

arrêté d'ouverture du concours de cadre paramédical par l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

DIRECTION DES RESSOURCES

HUMAINES DE L'AP-HP

CENTRE DE LA FORMATION ET
DU DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES

SERVICE CONCOURS

Le Directeur Général de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris ;

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 92-1098 du 2 octobre 1992 modifié relatif à l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris ;

Vu le décret n° 95-926 du 18 août 1995 portant création d'un diplôme de cadre de santé ;

Vu le décret n° 2012-1466 du 26 décembre 2012 portant statut particulier du corps des cadres de santé paramédicaux de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 25 juin 2013 fixant la composition des jurys et les modalités d'organisation des concours sur titres permettant l'accès au corps des cadres de santé paramédicaux ;

Vu l'arrêté directeur n° 2013318-0006 du 14 novembre 2013, fixant les matières déléguées par le directeur général de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté n° 2014080-0013 du 21 mars 2014, portant délégation de signature du directeur du Centre de la Formation et du Développement des Compétences (CFDC) de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ;

La Secrétaire Générale entendue ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Un concours interne et externe sur titres pour l'accès au corps des **Cadres de Santé Paramédicaux** sont ouverts à l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris à compter du **1^{er} Septembre 2016**.

ARTICLE 2 : Le nombre de postes offerts est fixé à 15 pour le concours externe et 135 pour le concours interne, répartis comme suit :

Filière infirmière :

	INTERNE	EXTERNE
• Infirmier :	104 postes	5 postes
• Infirmier de bloc opératoire :	4 postes	2 postes
• Puéricultrice :	2 postes	1 poste
• Infirmier anesthésiste :	2 postes	1 poste

.../...

Filière médico-technique :

	INTERNE	EXTERNE
• Manipulateur d'électroradiologie médicale :	5 postes	1 poste
• Préparateur en pharmacie hospitalière :	5 postes	1 poste
• Technicien de laboratoire :	8 postes	2 postes

Filière rééducation :

	INTERNE	EXTERNE
• Diététicien :	3 postes	-
• Masseur kinésithérapeute :	2 postes	1 poste
• Pédicure Podologue :	-	1 poste

ARTICLE 3 : Les inscriptions seront reçues du **1er Juin 2016 au 25 Juillet 2016** inclusivement (le cachet de la poste faisant foi) à :

BUREAU INFORMATIONS-CONCOURS
Bureau 32 – 34 A (rez-de-chaussée)
2, RUE SAINT MARTIN 75184 PARIS CEDEX 04
DE 9H15 à 16H45

ARTICLE 4 : Monsieur DJOUNADI et Madame BEGOC du service concours à la direction des ressources humaines de l'APHP sont chargés du secrétariat de ce concours.

ARTICLE 5 : La Secrétaire Générale de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris et le Directeur des Ressources Humaines assureront, chacun en ce qui le concerne, l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 26 avril 2016

Pour le Directeur Général
et par délégation,
Pour le Directeur du C.F.D.C.
empêché,
Le Directeur Adjoint

Claude ODIER



Préfecture de Police

75-2016-05-09-014

Arrêté n°DTPP 2016-411 portant modification
d'habilitation dans le domaine funéraire - établissement
"OGF", nom commercial "ROBLOT", situé 14 boulevard
Ménilmontant 75020 PARIS



PREFECTURE DE POLICE

DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Bureau de la Prévention et de la Protection Sanitaires

Pôle Hygiène et Environnement **DTPP 2016-411**
Section Opérations Mortuaires

Paris, le **09 MAI 2016**

ARRÊTÉ

Portant **modification d'habilitation** dans le domaine funéraire
LE PREFET DE POLICE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu l'arrêté n° DTPP 2015-859 du 16 octobre 2015 portant renouvellement d'habilitation n° 15-75-243 dans le domaine funéraire pour une durée de 6 ans de l'établissement « POMPES FUNEBRES ROBLOT - AGENCE ISRAELITE » ;
- Vu les courriers signalant le changement de responsable, le recours à un sous-traitant et la modification du parc de véhicules de l'établissement susvisé ;
- Vu les dossiers annexés à ces courriers ;

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : L'article 1 de l'arrêté susvisé est ainsi rédigé:

L'établissement : **O.G.F.**

Nom commercial : **ROBLOT**

14, boulevard Ménilmontant

75020 PARIS

dirigé par Mme Christina CONDE est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire français les activités funéraires suivantes :

- **Transport de corps avant et après mise en bière au moyen des véhicules listés en annexe 1,**
- **Organisation des obsèques,**
- **Fourniture de housses, cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,**
- **Fourniture de corbillards au moyen des véhicules listés en annexe 2,**
- **Fourniture de voitures de deuil au moyen des véhicules listés en annexe 2,**
- **Fourniture de personnels et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.**

L'établissement est également habilité à sous-traiter, sur l'ensemble du territoire français, les activités funéraires suivantes dans les conditions définies ci-dessous et sous réserve de la validité de l'habilitation du sous-traitant :

Société	Activité	Adresse	N° habilitation
HYGECO POST MORTEM ASSISTANCE	Soins de conservation	20 boulevard de la MUETTE 95140 GARGES LES GONESSES	14-95-0185

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité

.../...



PREFECTURE DE POLICE - 9, boulevard du Palais - 75195 PARIS CEDEX 04 - Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> - mël : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Article 2 Le reste est sans changement.

Article 3 : Le Directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le préfet de police et par délégation,
l'adjointe au chef du bureau de la prévention et de la protection sanitaires,



Marie-Line THEBAULT

Préfecture de Police

75-2016-05-09-012

Arrêté n°DTPP 2016-412 portant modification
d'habilitation dans le domaine funéraire - établissement
"OGF", nom commercial "ROBLOT", situé 214-216 rue
de Charenton 75012 PARIS



PREFECTURE DE POLICE

DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Bureau de la Prévention et de la Protection Sanitaires

Pôle Hygiène et Environnement DTTP 2016-412
Section Opérations Mortuaires

Paris, le 09 MAI 2016

ARRÊTÉ

Portant **modification d'habilitation** dans le domaine funéraire
LE PREFET DE POLICE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu l'arrêté n° DTTP 2014-618 du 18 juillet 2014 portant renouvellement d'habilitation n° 14-75-087 dans le domaine funéraire pour une durée de 6 ans de l'établissement « O.G.F.» à l'enseigne « ROBLOT » ;
- Vu les courriers signalant le changement de responsable, le recours à un sous-traitant et la modification du parc de véhicules de l'établissement susvisé ;
- Vu les dossiers annexés à ces courriers ;

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : L'article 1 de l'arrêté susvisé est ainsi rédigé :

L'établissement : **O.G.F.**

Nom commercial : **ROBLOT**

214-216, rue de Charenton - 75012 PARIS

exploité par Mme Christina CONDE est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire français les activités funéraires suivantes :

- **Transport de corps avant et après mise en bière au moyen des véhicules listés en annexe 1,**
- **Organisation des obsèques,**
- **Fourniture de housses, cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,**
- **Fourniture de corbillards et voitures de deuil listés en annexe 2,**
- **Fourniture de personnels et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.**

L'établissement est également habilité à sous-traiter, sur l'ensemble du territoire français, les activités funéraires suivantes dans les conditions définies ci-dessous et sous réserve de la validité de l'habilitation du sous-traitant :

Société	Activité	Adresse	N° habilitation
HYGECO POST MORTEM ASSISTANCE	Soins de conservation	20 boulevard de la MUETTE 95140 GARGES LES GONESSES	14-95-0185

.../...

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité



PREFECTURE DE POLICE - 9, boulevard du Palais - 75195 PARIS CEDEX 04 - Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Article 2 Le reste est sans changement.

Article 3 : Le Directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le préfet de police et par délégation,
l'adjointe au chef du bureau de la prévention et de la protection sanitaires,



Marie-Line THEBAULT

Préfecture de Police

75-2016-05-09-017

Arrêté n°DTPP 2016-413 portant modification
d'habilitation dans le domaine funéraire - établissement
"OGF", nom commercial "ROBLOT", situé 82 boulevard
du Port Royal 75005 PARIS



PREFECTURE DE POLICE

DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Bureau de la Prévention et de la Protection Sanitaires

Pôle Hygiène et Environnement
Section Opérations Mortuaires

DTPP 2016-413

Paris, le **09 MAI 2016**

ARRÊTÉ

Portant **modification d'habilitation** dans le domaine funéraire
LE PREFET DE POLICE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu l'arrêté n° DTPP 2014-628 du 18 juillet 2014 portant renouvellement d'habilitation n° 14-75-048 dans le domaine funéraire pour une durée de 6 ans de l'établissement « O.G.F. » à l'enseigne « ROBLOT » ;
- Vu les courriers signalant le changement de responsable, le recours à un sous-traitant et la modification du parc de véhicules de l'établissement susvisé ;
- Vu les dossiers annexés à ces courriers ;

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : L'article 1 de l'arrêté susvisé est ainsi rédigé :

L'établissement : **O.G.F.**

Nom commercial : **ROBLOT**

82, boulevard du Port Royal - 75005 PARIS

exploité par Mme Christina CONDE est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire français les activités funéraires suivantes :

- **Transport de corps avant et après mise en bière au moyen des véhicules listés en annexe 1,**
- **Organisation des obsèques,**
- **Fourniture de housses, cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,**
- **Fourniture de corbillards et voitures de deuil listés en annexe 2,**
- **Fourniture de personnels et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.**

L'établissement est également habilité à sous-traiter, sur l'ensemble du territoire français, les activités funéraires suivantes dans les conditions définies ci-dessous et sous réserve de la validité de l'habilitation du sous-traitant :

Société	Activité	Adresse	N° habilitation
HYGECO POST MORTEM ASSISTANCE	Soins de conservation	20 boulevard de la MUETTE 95140 GARGES LES GONESSES	14-95-0185

.../...

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité



PREFECTURE DE POLICE - 9, boulevard du Palais - 75195 PARIS CEDEX 04 - Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> - mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Article 2 Le reste est sans changement.

Article 3 : Le Directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le préfet de police et par délégation,
l'adjointe au chef du bureau de la prévention et de la protection sanitaires,



Marie-Line THEBAULT

Préfecture de Police

75-2016-05-09-016

Arrêté n°DTPP 2016-414 portant modification
d'habilitation dans le domaine funéraire - établissement
"OGF", nom commercial "ROBLOT", situé 128 boulevard
Voltaire 75011 PARIS



PREFECTURE DE POLICE

DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau de la Prévention et de la Protection Sanitaires
Section Opérations Mortuaires

DTPP 2016-414

Paris, le 09 MAI 2016

ARRÊTÉ

Portant **modification d'habilitation** dans le domaine funéraire
LE PREFET DE POLICE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu l'arrêté du n° DTPP 2014-629 18 juillet 2014 portant habilitation n° 14-75-0061 dans le domaine funéraire pour une durée de 6 ans de l'entreprise « O.G.F » nom commercial « ROBLOT » ;
- Vu les courriers signalant le changement de responsable, le recours à un sous-traitant et la modification du parc de véhicules de l'établissement susvisé ;
- Vu les dossiers annexés à ces courriers ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'article 1 de l'arrêté susvisé est ainsi rédigé :

L'établissement : **O.G.F**

Nom commercial : **ROBLOT**

128, boulevard Voltaire

75011 PARIS

exploité par Mme Christina CONDÉ, est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire français les activités funéraires suivantes :

- **Transport de corps avant et après mise en bière au moyen des véhicules listés en annexe 1,**
- **Organisation des obsèques,**
- **Fourniture de housses, cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,**
- **Fourniture de corbillards et voitures de deuil listés en annexe 2,**
- **Fourniture de personnels et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.**

L'établissement est également habilité à sous-traiter, sur l'ensemble du territoire français, les activités funéraires suivantes dans les conditions définies ci-dessous et sous réserve de la validité de l'habilitation du sous-traitant :

Société	Activité	Adresse	N° habilitation
HYGECO POST MORTEM ASSISTANCE	Soins de conservation	20 boulevard de la MUETTE 95140 GARGES LES GONESSES	14-95-0185

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité



PREFECTURE DE POLICE - 9, boulevard du Palais -75195 PARIS CEDEX 04 - Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

.../...

Article 2 : Le reste est sans changement.

Article 3 : Le Directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le préfet de police et par délégation,
l'adjointe au chef du bureau de la prévention et de la protection sanitaires,



Marie-Line THEBAULT

Préfecture de Police

75-2016-05-09-013

Arrêté n°DTPP 2016-415 portant modification
d'habilitation dans le domaine funéraire - établissement
"OGF", nom commercial "ROBLOT", situé 11 avenue du
Père Lachaise 75020 PARIS



PREFECTURE DE POLICE

DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Bureau de la Prévention et de la Protection Sanitaires

Pôle Hygiène et Environnement
Section Opérations Mortuaires

DTPP 2016-415

Paris, le 09 MAI 2016

ARRÊTÉ

Portant **modification d'habilitation** dans le domaine funéraire

LE PREFET DE POLICE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;

Vu l'arrêté n° DTPP 2014-619 du 18 juillet 2014 portant renouvellement d'habilitation n° 14-75-057 dans le domaine funéraire pour une durée de 6 ans de l'établissement « O.G.F. » à l'enseigne « ROBLOT » ;

Vu les courriers signalant le changement de responsable, le recours à un sous-traitant et la modification du parc de véhicules de l'établissement susvisé ;

Vu les dossiers annexés à ces courriers ;

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : L'article 1 de l'arrêté susvisé est ainsi rédigé :

L'établissement : **O.G.F.**

Nom commercial : **ROBLOT**

11, avenue du Père Lachaise - 75020 PARIS

exploité par Mme Christina CONDE est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire français les activités funéraires suivantes :

- **Transport de corps avant et après mise en bière au moyen des véhicules listés en annexe 1,**
- **Organisation des obsèques,**
- **Fourniture de housses, cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,**
- **Fourniture de corbillards et voitures de deuil listés en annexe 2,**
- **Fourniture de personnels et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.**

L'établissement est également habilité à sous-traiter, sur l'ensemble du territoire français, les activités funéraires suivantes dans les conditions définies ci-dessous et sous réserve de la validité de l'habilitation du sous-traitant :

Société	Activité	Adresse	N° habilitation
HYGECO POST MORTEM ASSISTANCE	Soins de conservation	20 boulevard de la MUETTE 95140 GARGES LES GONESSES	14-95-0185

.../...

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité



PREFECTURE DE POLICE - 9, boulevard du Palais - 75195 PARIS CEDEX 04 - Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> - mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Article 2 Le reste est sans changement.

Article 3 : Le Directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le préfet de police et par délégation,
l'adjointe au chef du bureau de la prévention et de la protection sanitaires,



Marie-Line THEBAULT

Préfecture de Police

75-2016-05-09-015

Arrêté n°DTPP 2016-416 portant modification
d'habilitation dans le domaine funéraire - établissement
"OGF", nom commercial "ROBLOT", situé 79 rue du
Mont Cenis 75018 PARIS



PREFECTURE DE POLICE

DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Bureau de la Prévention et de la Protection Sanitaires

Pôle Hygiène et Environnement
Section Opérations Mortuaires

DTPP 2016-416

Paris, le 09 MAI 2016

ARRÊTÉ

Portant **modification d'habilitation** dans le domaine funéraire

LE PREFET DE POLICE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu l'arrêté DTPP 2014-626 du 18 juillet 2014 portant renouvellement d'habilitation n° 14-75-053 dans le domaine funéraire pour une durée de 6 ans de l'établissement « O.G.F. » à l'enseigne « ROBLOT » situé 79 rue du Mont Cenis à Paris 18ème ;
- Vu les courriers signalant le changement de responsable, le recours à un sous-traitant et la modification du parc de véhicules de l'établissement susvisé ;
- Vu les dossiers annexés à ces courriers ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'article 1 de l'arrêté susvisé est ainsi rédigé :

L'établissement : **O.G.F.**

Nom commercial : **ROBLOT**

79, rue du Mont Cenis - 75018 PARIS

exploité par Mme Christina CONDE est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire français les activités funéraires suivantes :

- **Transport de corps avant et après mise en bière au moyen des véhicules listés en annexe 1,**
- **Organisation des obsèques,**
- **Fourniture de housses, cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,**
- **Fourniture de corbillards et voitures de deuil listés en annexe 2,**
- **Fourniture de personnels et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.**

L'établissement est également habilité à sous-traiter, sur l'ensemble du territoire français, les activités funéraires suivantes dans les conditions définies ci-dessous et sous réserve de la validité de l'habilitation du sous-traitant :

Société	Activité	Adresse	N° habilitation
HYGECO POST MORTEM ASSISTANCE	Soins de conservation	20 boulevard de la MUETTE 95140 GARGES LES GONESSES	14-95-0185

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

.../...



PREFECTURE DE POLICE - 9, boulevard du Palais - 75195 PARIS CEDEX 04 - Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Article 2 Le reste est sans changement.

Article 3 : Le Directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le préfet de police et par délégation,
l'adjointe au chef du bureau de la prévention et de la protection sanitaires,



Marie-Line THEBAULT